

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Retiré

AMENDEMENT

N ° II-DN38

présenté par

M. Limongi et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	0
Préparation et emploi des forces	80 000 000	0
Soutien de la politique de la défense	0	0
Équipement des forces	0	80 000 000
TOTAUX	80 000 000	80 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La revalorisation indiciaire des officiers et des sous-officiers de l'armée de terre doit être une priorité pour le Gouvernement. Ces militaires, qui jouent un rôle essentiel dans la défense du pays, attendent avec impatience une revalorisation de leur point d'indice, indispensable à la reconnaissance de leur engagement quotidien. Toutefois, les difficultés budgétaires que traverse l'État font craindre à ces militaires un gel de ce point d'indice, une perspective qu'ils ne peuvent pas tolérer.

Face à une rémunération qui n'évolue pas suffisamment pour compenser l'augmentation du coût de

la vie et les exigences croissantes de leur métier, de nombreux officiers et sous-officiers envisagent des départs anticipés à la retraite. Sans une décision claire et favorable de la part du Gouvernement, nous risquons de faire face à une vague de départs massifs, avec des conséquences graves pour la capacité opérationnelle de l'armée de terre. Cela pourrait entraîner une perte considérable de savoir-faire, mettant en péril la continuité des missions militaires.

Cet amendement vise donc à alerter le Gouvernement sur l'urgence de la situation et l'importance d'apporter une réponse concrète aux attentes des officiers et sous-officiers. Revaloriser leur point d'indice serait un signal fort de reconnaissance de leur engagement et permettrait d'éviter un affaiblissement de nos forces armées en cette période de tensions budgétaires.

Ainsi, nous proposons de prélever 80 millions d'euros de crédits à l'action n°09 "Engagement et combat" du programme n°146 "Équipement des forces" et les redistribuer à l'action n°55 "Préparation des forces terrestres - Personnel travaillant pour le programme" du programme n°212 "Préparation et emploi des forces".